

INSCRIRE SON ENFANT A L'ÉCOLE

| Un an avant | A faire le | Contact |
|--|------------|---------|
| <input type="checkbox"/> Se renseigner à la mairie pour connaître la date d'ouverture des inscriptions et les pièces à fournir | | |
| <input type="checkbox"/> Faire une pré inscription auprès du service enfance de la mairie | | |

| Au plus tard mi avril précédant la rentrée | A faire le | Contact |
|---|------------|---------|
| Inscrire l'enfant auprès de la mairie en fournissant au moins : <ul style="list-style-type: none">- le livret de famille,- une carte d'identité ou un extrait de naissance de l'enfant,- un justificatif de domicile (facture EDF, gaz, téléphone...),- le carnet de santé de l'enfant attestant qu'il a subi les vaccinations obligatoires. | | |
| Si dérogation : se présenter au centre d'inscription de l'école d'origine et fournir : <ul style="list-style-type: none">- le formulaire de demande de dérogation,- 2 justificatifs de domicile,- les documents justifiant la demande de dérogation. | | |

| Avant la rentrée | A faire le | Contact |
|---|------------|---------|
| <input type="checkbox"/> Souscrire, auprès de l'assureur, une assurance scolaire (obligatoire pour les sorties facultatives). | | |
| <input type="checkbox"/> Recevoir le certificat d'inscription indiquant l'école d'affectation de l'enfant | | |
| <input type="checkbox"/> Faire établir par un médecin traitant, un certificat médical attestant que l'enfant peut vivre en milieu scolaire. | | |
| <input type="checkbox"/> Faire des photos d'identité. | | |

Procéder à l'inscription définitive auprès du directeur de l'école, en fournissant :

- le certificat d'inscription délivré par la mairie,
- le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- le certificat de santé délivré par le médecin de famille,
- le carnet de santé de l'enfant attestant qu'il a subi les vaccinations obligatoires.